

2026-20

Nombres de membres

- afférents au conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 11
- procuration : 0
- qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

07/08/2026

Date d'affichage

Objet de la délibération

**CHOIX ENTREPRISE POUR LA
POSE CLIMATISATION A LA
MAIRIE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
le

COMMUNE DE ST LIZIER DU PLANTE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 août à 20 heure 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme DAMBIELLE Raymonde, maire.

Présents : M. LASSUS Jean-Pierre, Mme BATAILLE Anne-Laure, M. ALLIOS Cédric, Mme DAURIAC Sylvette, M. BROQUERE Stéphane, Mme GIMENEZ Nadine, Mme LAIRLE Sabine, M. SORROCHE Thierry, M. De BON Nicolas et Mme CARRERE Mathilde

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ Nadine

Mme la Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de pose d'une climatisation dans les locaux de la mairie, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil du public.

Dans ce cadre, plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées.

Après étude des propositions reçues, les offres suivantes ont été présentées au Conseil Municipal :

- SARL CARRERE ET FILS : montant de 5 106,00 € TTC ;
- SARL CIEUTAT-SEILHAN : montant de 4 801,40 € TTC ;
- SUNYTHERM : montant de 4 650,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la SARL CIEUTAT-SEILHAN pour la pose de la climatisation de la mairie, pour un montant de 4 801,40 € TTC ;
- autorise Mme la Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette prestation ;
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

La maire,
Raymonde DAMBIELLE

